PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 95.149 du 8 Août 1995
portant agrément de la Société Générale
de Surveillance en qualité de mandataire agréé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi 24/66 du 24 Décembre 1966 fixant le régime financier et ses textes d'application subséquents ;

Vu le décret n° 82/879 du 24 Septembre 1982 portant réorganisation du Ministère des Finances ;

Vu le décret n° 95-146 du 8 Août 1995 portant institution d'un Programme de Vérification des exportations de produits bois ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-32 du 2 Février 1995 fixant les intérims des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 942 du 23 Mars 1954 fixant les règles à suivre en cas d'urgence pour la publication des actes réglementaires ;

En Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

ARTICLE PREMIER : La Société Générale de Surveillance est agréée pour assurer l'inspection des exportations des produits bois conformément à l'article 2 du décret n° 95-146 du 8 Août susvisé et aux engagements et contreparties prévues par la Convention signée entre les parties le 5 Mai 1995.

Elle est également agréée pour assurer les mesures de contrôle instituées par les dispositions du décret n° 95-147 du 8 Août 1995 susvisé.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 8 AOÛT 1995

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement p.i.,

Martin MBERI.

Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective,

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Coordination des Régies Financières et du Budget,

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO

Luc Adamo MATETA.